

**DECISION MODIFICATIVE DU DIRECTEUR GENERAL
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE SECTORIEL OLEICOLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- **Vu** le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;
- **Vu** le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil;
- **Vu** le règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 du 6 juin 2014 de la Commission portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil et du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'huile d'olive et des olives de table ;
- **Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27 ;
- **Vu** la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 18 octobre 2019 modifiée portant création d'un Comité sectoriel oléicole ;
- **Vu** la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 juillet 2022 portant nomination des membres du Comité sectoriel oléicole ;

DÉCIDE :

Article 1 : Nomination

A l'annexe de la décision du Directeur général de FranceAgriMer du 7 juillet 2022 susvisée, le nom de Mme Anaïs BOEGLIN est ajouté en tant que représentante de la Fédération de l'Industrie & du Commerce des huiles d'olives de France (FEDICO) adhérente de la FNG, en remplacement de Mme Isabelle CHASSEDIEU.

Article 2 : Composition

La liste complète des membres du Comité sectoriel oléicole telle qu'issue de la modification opérée à l'article 1^{er} de la présente décision est fournie en annexe à la présente décision.

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le

Le Directeur général de l'établissement national des
produits de l'agriculture et de la mer,

Martin GUTTON

ANNEXE
Composition du Comité sectoriel Oléicole

L'INAO	Gilles GRANIER
L'Association des Régions de France (ARF)	Stéphanie PEUGNIER Francis CABAUD
La Chambre d'Agriculture de France (APCA)	Non attribué
La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)	Jean-Bernard GIEULES
Les Jeunes Agriculteurs (JA)	Non attribué
La Coordination Rurale	Non attribué
La Confédération Paysanne	Non attribué
La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)	Non attribué
La Confédération Française des Producteurs d'Olives (CFPO)	Laurent BELORGEY
La Coopération Agricole (LCA)	Serge ROUX
La Fédération des Coopératives Oléicoles de France (FCOF)	Anne LAURENT
La Fédération des Olives de France (FOF)	Jean-Yves LESSATINI
L'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (France OLIVE)	Yves GUILLAUMIN
Terres Univia	Olivier NASLES
Le Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	Thierry CERVONI
L'Institut des Corps Gras (ITERG)	Lionel LAGARDÈRE
Le Centre Technique de l'Olivier (CTO)	Olivier ROUX
Le Syndicat National des Mouliniers (SNM)	Jean-Benoît HUGUES
La Fédération de l'Industrie & du Commerce des huiles d'olives de France (FEDICO) adhérente de la FNG	Anaïs BOEGLIN
La Fédération de l'Industrie Condimentaire de France (FICF - FEDALIM)	Hubert BOCQUELET
L'Institut du Monde de l'Olivier (IMO)	Christian TEULADE